



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 9 avril 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2019-04-09\_1347

Agrément des établissements préparant à  
l'enseignement supérieur de la création artistique

L'an deux mille dix-neuf, le 9 avril à 19h25 les membres du Conseil de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 3 avril 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	X		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Repr.	M. Afflatet	P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	X		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Repr.	Mme Lefebvre	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	X		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	X		P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Abs		
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Repr.	M. Segura	P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	X		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	X		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Repr <sup>(3)</sup>	M. Nicolle	P
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	X		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Perreux	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Repr.	M. Le Bohellec	P
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	X		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	X		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	X		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	X		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	X <sup>(2)</sup>		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	X		P
L'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	X		P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	Mme Leurin Marchaix	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	X		P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	Mme Veyrunes	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	Repr.	Mme Lorand	P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	X <sup>(2)</sup>		P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	X		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	X		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	X		P
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	X		P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	X		P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	X <sup>(1)</sup>	Mme Janodet <sup>(2)</sup>	P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	X		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	X		P
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	X		P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Repr.	M. Yebouet	P

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	X		P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	Repr.	M. Kennedy	P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Repr.	M. Gagnepain	P
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Hay-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	M. Decrouy	P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	All	Abs		
Orly	Mme	JANODET	Christine	X		P
L'Hay-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	X		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	X		P
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	X		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	X		P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Repr.	Mme De Comarmond	P
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	X		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	X		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	X		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	X		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	X		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	X		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	X		P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	X		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	X <sup>(3)</sup>		P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	X		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	X		P
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Repr.	M. Tmimi	P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	X		P
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	P
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	X		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	X		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Repr.	M. Marchand	P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	X		P
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Repr.	M. Girard	P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	X		P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	X		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	X		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	X		P
L'Hay-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	X		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	X		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	X <sup>(1)</sup>	M. Daudet <sup>(2)</sup>	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	X		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Repr.	M. Lipietz	P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	X <sup>(2)</sup>	M. Berenger <sup>(1)</sup>	P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. Bouyssou	P
Villejuif	M.	YEBOUET	Elie	X		P

1) Jusqu'à la délibération n° 1336

2) A partir de la délibération n°1337

3) Jusqu'à la délibération n° 1356

### Secrétaire de Séance : Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1334 à 1336	58	8	26	84
1337 à 1356	59	6	27	86
1357 à 1377	58	8	26	84

## Exposé des motifs

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, "instaure la procédure d'agrément des établissements dispensant des enseignements préparatoires à l'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique (spectacle vivant et arts plastiques) et ouvre droit à bourse aux étudiants".

La délivrance de cet agrément "classe préparatoire" est subordonnée au respect par les établissements des conditions suivantes :

- Proposer depuis au moins une année scolaire révolue un cursus d'enseignement spécifique de préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique offrant des enseignements dans les domaines du spectacle vivant ou des arts plastiques.
- Organiser une procédure de sélection pour accéder au cursus d'enseignements préparant à l'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique.
- Réunir par cursus un effectif minimal d'élèves.
- Dispenser, selon les domaines, un nombre minimal d'heures de cours par semaine et par année scolaire.
- Favoriser par tout moyen, y compris tarifaire, l'accès des élèves qui pour des raisons géographiques, sociales, économiques ou de handicap, seraient éloignés de l'offre d'enseignement artistique.
- Développer des partenariats et des collaborations avec des établissements artistiques et culturels sur le territoire local ainsi qu'avec des établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.
- Disposer, pour chaque domaine et spécialité artistique faisant l'objet de la demande d'agrément, d'une équipe pédagogique comportant des enseignants fonctionnaires de catégorie A ou contractuels d'un niveau équivalent, dont un responsable pédagogique des enseignements, justifiant d'une qualification ou d'une expérience professionnelle déterminée par arrêté et associant des personnalités du milieu professionnel de la création.
- Disposer de locaux adaptés à l'offre d'enseignement.

S'appuyant sur les cycles spécialisés du territoire, le réseau des conservatoires du Grand Orly Seine Bièvre (Conservatoire à Rayonnement Départemental site de Cachan, Conservatoire à Rayonnement Départemental site de Fresnes, Conservatoire à Rayonnement Départemental site de l'Haÿ-les-Roses, Conservatoire à Rayonnement Intercommunal des Portes de l'Essonne, Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Kremlin Bicêtre, Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Villejuif musique, Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Villejuif danse, Conservatoire à Rayonnement Communal de Villeneuve Saint Georges, Conservatoire à Rayonnement Communal Cité des Arts de Viry Chatillon, Conservatoire à Rayonnement Communal de Savigny Sur Orge, Conservatoire Intercommunal d'Arcueil, Conservatoire intercommunal de Gentilly) souhaite la possibilité d'offrir cet enseignement dans les champs disciplinaires suivants :

- Théâtre,
- Instruments d'orchestre cordes
- Instruments d'orchestre vents
- Instruments polyphoniques, accompagnement et percussions
- Musiques actuelles (Jazz et MAA)
- Voix.

Ce cursus, remplaçant l'actuel cycle spécialisé et cycle de perfectionnement serait mis en place sans surcoût, par redéploiement et mutualisation des moyens existants.

L'obtention de cet agrément permettrait aux élèves des conservatoires du Grand-Orly Seine Bièvre de préparer l'accès à l'enseignement supérieur de la création artistique au sein même du territoire, de bénéficier d'une bourse d'études, de favoriser ainsi la diversité des profils des artistes de demain, de développer les partenariats existants avec les structures de diffusion, les artistes et les professionnels de la culture, et enfin de contribuer au rayonnement et à l'attractivité de notre territoire.

L'agrément peut être accordé conjointement à plusieurs établissements lorsque le cursus d'enseignement spécifique de préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique est organisé par un réseau d'établissements.

C'est pourquoi, compte-tenu des conditions à remplir et des effectifs actuellement recensés dans les cycles spécialisés et de perfectionnement, soit 125 élèves en 2018/2019, le réseau des conservatoires du Grand-Orly Seine Bièvre propose de solliciter cet agrément pour les champs disciplinaires suivants :

- théâtre,
- chant et art lyrique,
- instruments d'orchestre
- cordes
- vents,
- instruments polyphoniques
- percussions,
- musiques actuelles (jazz et MAA).

## **DELIBERATION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** les articles 51 et 53 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine instaurant la procédure d'agrément des établissements dispensant des enseignements préparatoires à l'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique (spectacle vivant et arts plastiques) et ouvrant un droit à bourse aux étudiants ;

**Vu** le décret en Conseil d'État n°2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique décrivant l'offre de formation dans l'enseignement supérieur de la création artistique et définissant les conditions générales d'agrément des établissements d'enseignement supérieur de la création artistique ainsi que ses modalités de délivrance de renouvellement et de retrait ;

**Vu** le Décret n°2017-718 du 2 mai 2017 et notamment son Article D 759-11, du code de l'éducation;

**Vu** l'arrêté du 5 janvier 2018 venant préciser les conditions particulières d'agrément par domaine (arts plastiques et spectacle vivant) et par spécialité artistique : cirque, danse, musique, théâtre et art de la marionnette).

**Considérant** l'intérêt pour les élèves du réseau des conservatoires de l'EPT de pouvoir préparer l'entrée dans les établissements d'enseignements supérieurs d'enseignement artistique au sein des établissements agréés "classes préparatoires" du territoire

**Entendu** le rapport de M. Jean-Luc Laurent ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

**Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Approuve la demande d'agrément du réseau des conservatoires du Grand-Orly Seine Bièvre pour assurer la préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.
2. Autorise le président ou son représentant à signer la demande d'agrément et tout document y afférent.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 86**



A Vitry-sur-Seine, le 15 avril 2019  
Le Président

Michel LEPRETRE

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*